

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 décembre 2011

---

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par  
M. Forissier, M. Censi, M. Giscard d'Estaing et M. Raison

-----  
**ARTICLE 5 SEXIES B**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La disposition faisant passer la TVA de 5,5% à 19,6 % pour les phytosanitaires engendrerait des difficultés de trésorerie aux agriculteurs, en particulier pour les plus fragiles d'entre eux, et, notamment ceux nombreux, qui sont soumis au régime forfaitaire.